

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de la Commune de PREFAILLES ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles 2212-1 et L.2212-2 et L.2213-28 ;

VU la délibération n°2023-52 du Conseil Municipal du 29 septembre 2023 décidant le numérotage des habitations et la dénomination des voies de la commune,

CONSIDERANT que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire,

ARRÊTE

Article 1 : Le numérotage des maisons est assuré dans la commune conformément aux prescriptions du présent arrêté.

Article 2 : Il est prescrit la numérotation suivante (annexe jointe) sur la Rue des Acacias.

Article 3 : Le numérotage comporte, pour chaque rue, une série de numéros, à raison d'un seul numéro par immeuble caractérisé par l'entrée principale.

Article 4 : La série de numéros des rues régulièrement numérotée est formée des nombres pairs pour le côté droit et des nombres impairs pour le côté gauche de cette rue par une numérotation continue.

Article 5 : Le numérotage est matérialisé pour l'apposition d'une plaque qui sera apposée de préférence sur la façade de chaque maison au-dessus de la porte principale (ou immédiatement à gauche de celle-ci), ou sur le mur de clôture à gauche de l'accès naturel et piétonnier, ou à défaut, sur la boîte aux lettres.

Article 6 : Les propriétaires doivent veiller à ce que les numéros inscrits sur leurs maisons soient constamment nets et lisibles.

Nul ne peut, à quelque titre que ce soit, faire obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

Article 7 : Aucun numérotage n'est admis que celui prévu au présent arrêté. Aucun changement ne peut être opéré que sur autorisation et sous le contrôle de l'autorité municipale.

Article 8 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements.

Article 9 : Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet
- Le cadastre

Fait à Préfailles, le 27 mars 2024

Le Maire,

Claude CAUDAL



Rue des Acacias

Adresse	id_parcelle	Numérotation Géoportail	Numéro/extensi on actuel	Nouvelle numérotation
DES ACACIAS	44136000AX0127	2	2	
DES ACACIAS	44136000AX0128	4	4	
DES ACACIAS	44136000AX0129	6	6	
DES ACACIAS	44136000AX0130	8	8	
DES ACACIAS	44136000AX0133	20	20	
DES ACACIAS	44136000AX0134	18	18	
DES ACACIAS	44136000AX0135	16	16	
DES ACACIAS	44136000AX0136	14	14	
DES ACACIAS	44136000AX0137	12	12	
DES ACACIAS	44136000AX0138	10	10	
DES ACACIAS	44136000AX0140	1	1	
DES ACACIAS	44136000AX0141	3	3	
DES ACACIAS	44136000AX0142	5	5	
DES ACACIAS	44136000AX0143	7	7	
DES ACACIAS	44136000AX0144	9	9	
DES ACACIAS	44136000AX0145	11	11	
DES ACACIAS	44136000AX0146	13	13	
DES ACACIAS	44136000AX0147	15	15	
DES ACACIAS	44136000AX0148	17	17	
DES ACACIAS	44136000AX0149	19	19	
DES ACACIAS	44136000AX0150	21	21	
DES ACACIAS	44136000AX0151	23	23	
DES ACACIAS	44136000AX0152	25	25	



Monsieur Le Maire,
Claude CAUDAL